

24 - Dissolution de la Régie Autonome Personnalisée (RAP) Ledoux - Transfert des actifs et passifs à l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Les Deux Scènes

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Par délibération du 5 juillet 2012, la Ville de Besançon, en accord avec l'Etat, a approuvé le projet de constitution de l'EPCC Les Deux Scènes ainsi que les statuts de ce dernier dans le cadre du projet de Scène Nationale à Besançon. Cet établissement est issu de la fusion des périmètres et des moyens d'une association, le Théâtre de l'Espace, et d'un établissement public, la Régie Autonome Personnalisée Ledoux, elle-même créée par une délibération de la Ville de Besançon du 17 janvier 2008.

Aujourd'hui, le nouvel établissement «EPCC Les Deux Scènes» a démarré son activité comme prévu au 1^{er} janvier 2013. La Ville de Besançon peut donc se prononcer sur la dissolution de la RAP Ledoux.

En application des articles R 2221-16 et R 2221-17 du CGCT, auxquels les statuts de la RAP Ledoux font référence, la dissolution de la RAP Ledoux entraîne une reprise de l'actif et du passif de la régie dans les comptes de la commune.

Le souhait étant de poursuivre la logique de la mutation structurelle qui a abouti à la création d'un EPCC, ce, dans un souci de bonne gestion et de continuité, il apparaît logique d'opérer le transfert des actifs et des passifs de la RAP Ledoux, sur la base du compte de gestion arrêté au 31 décembre 2012, directement entre la RAP Ledoux et l'EPCC Les Deux Scènes, sans transiter par les comptes de la commune.

Cette démarche est étayée par les éléments suivants :

- la dissolution est issue d'un transfert intégral de l'activité à un autre établissement public,
- il y a continuité d'activité sur le site du Théâtre Municipal (siège de la RAP Ledoux),
- le choix de la création d'un EPCC émane de la Ville de Besançon, qui a ainsi souhaité rassembler les périmètres et les moyens au sein d'une structure juridique ad hoc, ce qui a également permis d'y associer l'Etat,
- il s'agit d'un transfert d'établissement public à établissement public, avec maintien du même Comptable Public,
- la gouvernance est assurée par les mêmes élus de la Ville de Besançon,
- la Ville dans une délibération du 13 décembre 2012, a notamment entériné la cession à titre gratuit à la nouvelle structure des biens matériels et mobiliers antérieurement mis à disposition de la RAP Ledoux, ainsi que la mise à disposition au nouvel EPCC du personnel antérieurement mis à disposition de la RAP, confortant ainsi la continuité de l'activité.

Ce transfert aura lieu sur les bases du dernier compte de gestion arrêté au 31 décembre 2012, approuvé par le Conseil d'Administration de la RAP Ledoux du 6 juin 2013.

Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à :

- prononcer la dissolution de la RAP Ledoux avec arrêt des comptes au 31 décembre 2012.
- décider le transfert direct des actifs et des passifs de la RAP Ledoux à l'EPCC Les Deux Scènes, sur la base du dernier compte de gestion approuvé au 31 décembre 2012.

«M. Pascal BONNET : Je profite de ce point pour dire que je suis un peu déçu que nous ne puissions pas, lorsqu'on siège, comme beaucoup d'ailleurs d'élus municipaux siègent dans ces deux structures, à la fois au syndicat mixte de l'Orchestre et à l'EPCC Scène Nationale, d'être obligé de choisir entre les deux conseils d'administration qui ont lieu simultanément le 2 juillet, les dates ayant été déplacées. C'est extrêmement désagréable.

M. LE MAIRE : Ce sont les conseils d'administration de quelle date ?

M. Pascal BONNET : Du 2 juillet qui ont lieu à la même heure. On est obligé de faire en sorte que les élus bisontins assurent le quorum en se partageant ...

M. LE MAIRE : On ne peut pas en déplacer un des deux ?

M. Pascal BONNET : J'aurais préféré qu'on puisse y assister. J'ajoute en plus que vous nous avez par ailleurs invités à la même heure à la présentation de l'étude Saint-Jacques qui m'aurait particulièrement intéressé. Je trouve que les conditions de travail ne sont pas satisfaisantes du tout.

M. LE MAIRE : Vous savez je ne suis pas comme vous un opposant systématique. Ce que vous dites là est juste. Nous avons regardé si une des réunions pouvait être décalée, ce n'est pas possible. Votre remarque est justifiée. Par contre je suis prêt, si vous le souhaitez, à vous faire une information de rattrapage pour l'Hôpital Saint-Jacques. Vous avez toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour ce dossier, je suis prêt à vous recevoir pour vous dire un peu ce qu'on va faire là-bas parce que je pense que vous avez toujours été présent effectivement. C'est vrai que c'est un peu ennuyeux qu'il y ait tout ça au même moment, je ne peux pas dire le contraire mais c'est tellement compliqué, il y a des réunions partout. Je suis prêt à vous en parler Monsieur BONNET et je comprends votre remarque».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2013.